lieu sous peu à la Croix-Rouge l'occasion est belle pour ces Messieurs. »

« Ch. LORIDAN. »

Nous n'ajouterons qu'un mot de commentaire à cette lettre. M. Charles Loridan doit bien connaître les procédés dronistes puisqu'il a fait fort longtemps partie de la *solidarité* et qu'il fut aussi l'un des rédacteurs les plus féconds de l'*Avenir*.

FUMISTE

M. Dron est de ceux qui ont promis de créer des retraites aux vieux ouvriers, grâce au milliard qu'on aurait volé aux Congrégations... qui ne le possédaient pas.

Où est le milliard ???

Et où sont les retraites des vieux ouvriers ???

Des belles choses promises il ne reste que la... promettaux.

Celui qui promet ce qu'il ne peut tenir est tout au moins un fumiste, n'est-ce pas Monsi Dron ?

Obits du lundi de Paques. — Augustine Wibaut, veuve de M. Alfred Delgrange, 9 heures, Sacré-Cœur. — M. Scalabre-Defoucht et les ouvriers défunts de son établissement, 9 h. 1/2, Saint-Louis. — Les membres défunts du Cercle du Petit-Château 8 h. 1/2, Notre-Dame. — Les membres défunts de l'Association Saint-Blaise, 10 h. 1/2, Saint-François. — Henri Lothous, soldat décédé au 104e d'infanterie, 9 h., Notre-Dame de Lourdes.

La Bibliothèque communale sera fermée du jeudi de Pâques au lundi de Quasimodo.

Réunion de Commission. — La Commission du Concours-Festival se réunira mardi 1er avril, à 11 h. 1/2 du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

Election d'un membre Prudhomme Patron de la Troisième catégorie. — L'arrêté suivant a été affiché dans la soirée de samedi :

Art. 1. — Les électeurs-patrons de la troisième catégorie du Conseil de Prudhommes de Tourcoing sont convoqués pour le DIMANCHE 13 AVRIL 1902, de neuf heures du matin à midi, à l'effet d'élire un Conseiller-Prud'homme, en remplacement de M. FLIPO-LEZY, décédé.

Art. 2. — L'assemblée électorale sera présidée par M. le Maire de Tourcoing, par l'adjoint ou par le conseiller municipal qu'il aura désigné à cet effet.

Les scrutateurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sachant lire et écrire.

Le Président et les scrutateurs composant le bureau choisissent le secrétaire.

Art. 3. — Le choix ne pourra porter que sur un électeur de la catégorie, âgé de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, qui, le cas échéant, aura lieu le même jour de trois à six heures du soir, la majorité relative suffira.

Art. 4. — Des cartes ou des lettres d'avis seront délivrées à l'avance, par les soins de M. le Maire de Tourcoing, à tous les électeurs patrons de la 3e catégorie.

Ce fonctionnaire est, en outre, chargé de désigner le local dans lequel les électeurs se réuniront.

Art. 5. — MM. les Maires sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché immédiatement, dans les différentes communes comprises dans la circonscription du Conseil de Prud'hommes de Tourcoing.

Gants, à la Pensée, 43, rue St-Jacques, Tourcoing. Gants peau, belle qualité, depuis 1 f. 25 la paire
Toujours vingt mille paires en magasin

Une tentative de suicide. — Samedi, vers 8 h. 1/2 du matin, un homme se jeta à l'eau, près du pont du Fresnoy. Un ouvrier l'aperçut et appela au secours. Un ouvrier fondeur de la fonderie Eckés, nommé Alphonse Burle, se précipita, armé d'une perche, entra dans l'eau jusqu'à la ceinture et ayant lancé sa perche au désespéré, celui-ci s'en saisit. On put alors le ramener sur la berge.

Transporté à Pestaminet, Henri Lecomte, angle du quai des Mariniers et de la rue du Fresnoy, il y reçut quelques soins, après quoi il fut reconduit à son domicile par les gardes Bino et Benoit.

Ce désespéré, qui semble après sa tentative de suicide être revenu à de meilleurs sentiments, est un rempailleur de chaises, Vital Termotte, 69 ans, célibataire, demeurant rue de Tourcoing, cour Flipo, à Roubaix.

PEINTURES LAQUÉES ET ÉMAILLÉES
pour Appartements et Usines
Vitrerie, Glaces et Papiers peints
Ch. BERNARD, Entrepreneur, 17, rue de Guisnes
Exposition 1900. Génie civil. Mention honorable

Accident de travail. — Henri Loomis, 34 ans, homme d'équipe à la gare des Francs, a reçu sur le pied droit une balle de laine qu'il déchargeait d'un wagon. Soins du docteur Fichaux ; repos de 10 jours.

Les arrivages aux Halles de Samedi : Pommes de terre 1400 k.; laitues, 1000 ; camemberts, 60 ; endives, 500 ; oignons, 240 k.; pommes de terre nouvelles, 200 k.; asperges, 3 bottes.

Etat-Civil de Tourcoing

du 29 mars

Mariages. — Charles De Cock, peintre et Blanche Mehaus, 20 ans, professeur de coupe. — Abdon Holbecq, 65 ans, fileur et Clara Delepaut, 49 ans, ménagère.

Naissances. — Verhaeghe Ernest, rue Colbert, 305. — Sérumont Constant, rue de la Latte 11. — Debaine Georges, rue du Général Chanzy, 11. — Bleublommé Adèle, rue Jean-Bart, 37. — Delcroix Jean, rue du Sentier, 25. — Fromont Blanche, rue d'Alsace, 69. — Méreille Germaine rue Beau-Laurier.

Décès. — Delfosse Claire, 11 mois, rue du Blanc-Seau, 327. — Lombaert Pierre, 9 mois, rue du Viaduc, 19. — Her Henri, 20 ans, rue Arago, 85. — Leveugle Marie, 76 ans, rue du Pont-Rompu, 34. — Parmentier Albert, 3 mois, rue Motte. — Patou Marcelle, 2 ans, rue de Cronstadt, 29. — Cortion Albert, 10 jours, rue de Rivoli, 18. — Tiberghien Henri, 74 ans, rue de Lille, 121. — De Landsheer Cécile, 77 ans, rue du Virolois.

BOURSE DE TOURCOING

Hausse ou baisse du jour précédent de la Clôture

Tourcoing, 29 mars.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h 1/2 Roubaix	COTE 4 h 1/4 Tourc.
1 Janvier	—	—	—
2 Février	—	—	—
3 Mars	—	—	—
4 Avril	4 55	4 55	—
5 Mai	4 57 1/2	4 57 1/2	—
6 Juin	4 57 1/2	4 57 1/2	—
7 Juillet	4 57 1/2	4 57 1/2	—
8 Août	4 57 1/2	4 57 1/2	—
9 Septembre	4 57 1/2	4 57 1/2	—
10 Octobre	4 57 1/2	4 57 1/2	—
11 Novembre	4 60	4 60	—
12 Décembre	4 60	4 60	—

Ventes..... 5.000 k.

Matin. — 5.000 k. à 4,57 1/2 mai.

Total : 25.000 k.

AVIS. — Lundi 31 mars, la Bourse sera fermée.

— Mardi, 1er avril, la Cote officielle aura lieu à midi, à Roubaix.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'Élection au Conseil général

DU CANTON SUD-EST

Réunion à « Gambrinus »

Hier soir, samedi, à 6 h. 1/2, a eu lieu, à *Gambrinus*, Grand'Place, une réunion électorale en faveur de la candidature de M. Brackers d'Hugo.

Deux cents électeurs se trouvaient assemblés dans la salle du premier étage.

Au bureau avaient pris place MM. Danchin, conseiller général ; Thiellry, le docteur Ausset et Brackers d'Hugo.

M. Danchin annonce d'abord que M. Barrois, député, sur lequel on avait compté pour présider cette séance, est retenu à la Chambre à cause du vote du budget et qu'il a dû retarder son retour à Lille. La semaine prochaine, il accompagnera M. Brackers d'Hugo dans toutes les réunions.

M. Danchin rappelle ensuite les circonstances qui nécessitent l'élection du 6 avril et les actes constatés à la section de vote de la rue Molière. Il présente M. Brackers d'Hugo et fait la critique du collectivisme, puis il montre l'importance des questions que sont appelés à résoudre les conseillers généraux, et l'intérêt qu'ont les électeurs à choisir des représentants scrupuleux observateurs de leur mandat.

MM. Delory et Chesquière ont été battus au mois de juillet ; M. Dupied le sera également dimanche en huit.

Après M. Danchin, M. Brackers d'Hugo prononce un discours fort goûté.

Il remercie les électeurs de leur présence à la réunion et, bien qu'il ne soit pas un inconnu pour eux, il vient, avant de solliciter leurs suffrages, leur exposer son programme.

Il est partisan de la liberté pour tout le monde et réprouve les doctrines collectivistes. Les adversaires sentent que la partie est perdue ; aussi vont-ils employer les grands moyens et ont-ils fait appel à Jules Guesde lui-même pour venir défendre leur cause. Celui-ci ne la relèvera pas aux yeux des hommes de bon sens.

Dans l'élection prochaine, il faut affirmer le principe anticollectiviste, sans s'attacher aux questions de personnes.

Il faut, en battant les socialistes, préluder aux élections législatives et préparer les élections municipales de 1904.

En quelques mots très applaudis, M. le docteur Ausset dit ce qu'ont fait les socialistes, à Lille, depuis qu'ils sont à la mairie ; il engage les électeurs à se pénétrer de l'importance de l'élection et à voter pour M. Brackers-d'Hugo.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les électeurs du canton Sud-Est de Lille, réunis au nombre de deux cents, au café Gambrinus, après avoir entendu les déclarations de M. Brackers-d'Hugo, acclament sa candidature et promettent de faire tous leurs efforts pour faire triompher sur son nom, le 6 avril, la politique républicaine anticollectiviste ».

SOUS PRESSE
MANUEL DE L'ÉLECTEUR
pour les Élections Législatives

Ce manuel est indispensable à tous ceux qui veulent connaître leurs droits et s'occuper pratiquement des élections prochaines.

On y trouve, éclairées d'un rapide commentaire, toute les dispositions légales, — même les plus récentes — applicables aux élections législatives :

Organisation de la Chambre des Députés. — Questions d'éligibilité, déclaration de candidature, etc.

Période électorale. — Comités, presse, affichage, colportage, réunions publiques et privées.

Opérations électorales. — *Avant le scrutin* : cartes électorales, bulletins de vote, etc. — *Pendant le scrutin* : le bureau, réception des votes, contrôle et surveillance. — *Dépouillement* : Bulletins à compter et à ne pas compter, réclamations, manœuvres électorales, etc.

En vente à l'imprimerie typo-litho, *15, rue d'Angleterre, Lille.* au prix de **0,30** l'exemplaire ; **0,30** *franco.*

Quand on en prend 6 exempl. on en reçoit 7
» » » 12 » » » 15
» » » 50 » » » 70
» » » 100 » » » 150

POUR EN AUS :
Pour 7 : 0 fr. 45
Pour 15 : 0 fr. 80
Pour 70 : 4 fr. 05
Pour 150 : 4 fr. 50

LILLE
LE DIMANCHE DE PAQUES
à Lille

Solennité de la fête de Pâques.

Messes en musique : Basilique de Notre-Dame de la Treille, à 8 h. 1/2, messe de Samuel Rousseau.

Eglise Saint-Etienne, à 10 h., messe solennelle de César Franck.

Eglise Saint-Benoît-Labre et Notre-Dame de Pellevoisin, exécution de morceaux de violon et chant par M. de Villers.

Exposition artistique. — Union artistique, 36 *bis*, rue Négrier, de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Hippodrome lillois. — A 8 h., matinée ; à 8 h. 1/2, représentation par la troupe américaine.

LE LUNDI DE PAQUES

Pèlerinage à Lourdes.

Courses de Lille. — A 2 h., première réunion à l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

L'OCTROI DE LILLE

Voici le texte de la loi relative à l'octroi de la ville de Lille :

Article premier. — La ville de Lille (Nord) est autorisée à établir, à partir du 1er janvier 1902, une taxe de un pour cent (1 0/0) au maximum sur le revenu net des propriétés bâties sur son territoire.

Cette taxe sera calculée sur le revenu net qui sert de base à la contribution foncière et soumise à toutes les règles applicables à cette contribution.

Art. 2. — La ville de Lille est autorisée à percevoir, à partir du 1er janvier 1902, une taxe de vingt-cinq centimes pour cent (0,25 0/0) au maximum de la valeur vénale des propriétés non bâties situées sur son territoire.

La taxe est assise sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière, y compris ceux qui bénéficient annuellement des remises d'impôts par application des lois existantes.

Sont applicables aux évaluations de la valeur vénale les dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 8 août 1890.

Les évaluations sont faites, soit d'après les prix stipulés dans les ventes effectuées avec publicité et concurrence, soit par comparaison avec d'autres propriétés dont la valeur vénale aura été régulièrement constatée ou sera notoirement connue, soit, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation.

L'état-matrice de la taxe sera établi par le contrôleur des contributions directes, assisté du maire et de répartiteurs.

Les réclamations seront présentées, instruites et jugées et les poursuites exercées comme en matière de contributions directes.

Art. 4. — Les rôles des taxes autorisées par les deux articles précédents sont dissoncés du timbre. Les frais d'assiette, d'impression et d'expédition des états-matrices des rôles, ainsi que les frais de confection et de distribution des avertissements sont à la charge de la ville de Lille.

Art. 5. — La taxe que la ville de Lille est autorisée à établir dans les conditions prévues à l'art. 4 de la loi du 29 décembre 1897, sur les voitures, chevaux, mules et mulets et sur les voitures automobiles pourra être limitée aux éléments d'imposition qui ne bénéficient pas de la réduction de taxe accordée par l'article 5 de la loi du 23 décembre 1879.

Art. 6. — Est autorisée la prolongation à l'octroi de Lille jusqu'au 31 décembre 1902 inclusivement de la surtaxe actuelle de 21 francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 60 francs établi à titre de taxe principale sur les mêmes boissons.

Art. 6. — Le produit de la surtaxe autorisée par l'article précédent, est exclusivement affecté au service de la dette communale.

L'administration municipale est tenue de justifier au Préfet, de l'emploi de cette ressource extraordinaire aux dépenses desquelles elle a été autorisée.

***

Comme on a pu le remarquer, il n'est pas question des surtaxes de 6 fr. 20 par hectolitre de vin, et de 3 fr. par hectolitre de cidre, poiré et hydromel, dont la prorogation jusqu'au 30 juin a été refusée.

L'Exposition de l'Union artistique

Hier, à trois heures, a eu lieu l'inauguration du salon de l'Union artistique, 36 ter, rue Négrier.

Parmi les nombreux assistants, nous avons remarqué les familles Herlin et Blondeau, MM. l'Intendant général Clerc, le lieutenant-colonel Miniscloux, Finot, archiviste du département, le colonel Arnould, le docteur Carton, du 19e chasseurs, Emile Scrive, G. Barrois, Danchin, conseillers généraux, Vivier des Vallons, commissaire central, Quarré-Reybourbon, Brès, Duponchelle, P. Lefebvre, Richir, Chigot, Marcel Franchomme, Desoblain, Allemand, Senoutzep, Ovigneur, etc., etc.

En l'absence de MM. Bigo-Danel et Vandenbergh, président et vice-président, M. Quarré-Reybourbon, secrétaire-général, a prononcé le discours suivant, qui a été très applaudi :

Mesdames, Messieurs,

Notre sympathique et zélé président, M. Bigo-Danel, empêché par un deuil tout récent de venir présider cette fête de l'art, m'a fait l'honneur de me déléguer à l'effet d'ouvrir notre salon de 1902.

Vous pouvez voir que cette exposition qui sera la dernière dans ce local, ne le cède en rien à ses devancières. Nos voisins, les Belges surtout ont répondu d'une manière remarquable à notre invitation. Ils ont envoyé des œuvres de différentes écoles qui seront un enseignement pour nos artistes.

L'abondance ne nuit pas, dit un proverbe. Cela s'est pas toujours vrai en fait d'expositions et notre dévoué collègue, M. Allemand a dû faire un véritable tour de force pour trouver moyen de caser l'avalanche qui nous est arrivée. Et malgré cela, il a bien fallu placer sur des almaires un peu élevées des œuvres de réel mérite. Nous comptons compter sur la bienveillance de nos artistes et sur la vôtre, Mesdames et Messieurs, pour nous excuser en cette circonstance et pour en reporter toute la faute sur l'exiguïté de notre local.

Un bon vieux philosophe ne possédant qu'une toute petite maison et il la trouvait, disait-il, trop grande déjà pour recevoir ses amis ; notre local est bien plus vaste que la demeure du philosophe et cependant le voilà trop petit pour contenir et présenter en bonne place tous les trésors de nos aimables collaborateurs.

Nous avons dit ne pouvoir mieux faire, pour clôturer notre série d'expositions, que de rendre un peu de hommage à la mémoire d'un enfant de Lille, M. Auguste Herlin, peintre de grand talent, dont le nom restera aimé et vénéré dans le monde artistique. Nous avons demandé à sa famille de vouloir bien nous y aider. Est-il besoin de vous dire que de M. Georges Herlin et de Mlle Louise Blondeau nous avons reçu un accueil empressé. Nous les prions d'agréer l'expression de notre très vive reconnaissance. L'organisation de ce salon particulier a été confiée à M. Paul Lefebvre ; vous verrez, Mesdames et Messieurs, avec quel talent notre collègue s'est acquitté de cette délicate mission.

Je veux, en terminant, vous remercier, Mesdames et Messieurs, au nom de notre cher président et de tout notre conseil, de l'empressement que vous avez bien voulu apporter à répondre à notre invitation : cet empressement nous honore, nous réjouit et nous encourage.

Je déclare ouvert le salon de 1902.

Au cercle l'Espérance. — Samedi soir avait lieu la réunion mensuelle du cercle de l'Espérance sous la présidence de M. J.-B. Cordonnier, M. Pierre Lorthiois, conseiller général et beau-frère de M. Loyer assistait à la réunion.

Avant de lever la séance en signe de deuil et après un hommage rendu à la mémoire de M. Loyer, M. J.-B. Cordonnier lut avant de le remettre à Madame Ernest Loyer l'adresse suivante que les assistants s'empressèrent de signer.

Madame,

Avant de lever la séance en signe de deuil, les membres du Cercle républicain l'Espérance réunis en assemblée générale ce samedi 29 mars, après avoir entendu les paroles émues de leur président d'honneur M. Pierre Lorthiois et de leur président M. J.-B. Cordonnier, viennent renouveler, d'une façon particulière, à Mme Ernest Loyer, l'expression de leurs vives condoléances.

Le dévouement que notre regretté président d'honneur n'a cessé de témoigner aux membres du Cercle depuis bientôt dix années qu'il était à leur tête, n'a pas été sans laisser dans notre cœur à tous une affection profonde, une inaltérable reconnaissance.

Vous le savez, Madame, les membres du Cercle ont pris la part la plus sensible à votre immense douleur, en ces jours si pénibles pour votre cœur d'épouse dévouée.

Tous nous savons combien le regretté défunt vous associait volontiers à ses entreprises de bienfaisance et combien vous-même vous étiez heureuse d'encourager ses efforts.

Nous permettrez-vous, Madame, de répéter sur la compagne de M. Ernest Loyer les sentiments de respectueuse gratitude que nous nous faisions une douce obligation de lui témoigner ?

Le nom de notre regretté président d'honneur qui est écrit dans nos annales, reste inaltérablement gravé dans nos cœurs.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos respectueux hommages.

(Suivent les signatures).

Sur la proposition de quelques membres du Cercle et avant le départ des nombreux membres présents, le poste de président d'honneur a été offert à M. Pierre Lorthiois qui a bien voulu l'accepter.

Mort subite. — Samedi soir, vers 9 h., M. Henri Brame, 60 ans, emballeur, rue de Paris, 214, qui était allé rendre visite à sa sœur, même rue, 147, y est mort subitement. Le docteur Hoschteeter n'a pu que constater le décès attribué à une hémorragie ; le cadavre a été transporté à son domicile en voiture d'ambulance.

Les métallurgistes sans travail. — Des secours de 3 fr., 2 fr. ou 1 fr. 75 ont été distribués vendredi, à 4 heures, aux métallurgistes en chômage inscrits sur les listes du Comité de secours, 25, rue de la Vieille-Comédie.

Le secrétaire a fait une allocution très applaudie, rappelant les efforts faits pour venir en aide aux sans-travail et les sympathies qui ont été accordées à cette œuvre de secours ; il a donné de bonnes nouvelles de la promenade flamande à laquelle adhèrent bon nombre de sociétés.

La réunion s'est terminée par un échange de vues très cordial entre membres du comité et chômeurs.

Batelier noyé. — Samedi matin, Jean-Baptiste Bourdon, batelier, 53 ans, se trouvait sur l'arrière de sa bélandre amarrée quai de la Haute-Deûle, quand tout à coup il perdit l'équilibre et tomba dans le canal.

Bourdon savait nager, mais son pantalon ayant glissé sur ses jambes, paralysa ses mouvements et le malheureux ne tarda pas à disparaître.

Son cadavre a été retiré peu de temps après.

Vol. — Un individu a pénétré à l'aide de fausses clefs dans le domicile de M. Demoort, bonnetier, rue Guillaume-Wernier, 13, et y a dérobé une somme de 138 fr.

La police a ouvert une enquête.

Les petits faits. — Georges Dersin, âgé de 17 ans, journalier, demeurant rue des Robleds, 21 bis, a été déféré au parquet pour vol d'une somme de 3 fr. 40, commis au préjudice de M. Goube, marchand de frites, place de Rihour.

Affreux accident chez Kuhlmann

A LA MADELEINE

Un ingénieur coupé en deux dans un broyeur

Samedi matin vers 11 h., un jeune ingénieur, M. Jurbert, a été pris dans un broyeur et littéralement coupé en deux.

Voulant, à la suite d'une réparation à une poulie, s'assurer par lui-même que tout était en bon état pour la reprise du travail, M. Jurbert fit embrayer par le contremaître. Comme il s'approchait de la poulie réparée, en enjambant l'arbre de transmission, son pardessus fut pris par les dents d'un engrenage voisin, et le malheureux ingénieur fut entraîné par le mouvement.

En vain le contremaître se précipite pour arrêter la dynamo qui actionnait le broyeur ; il était déjà trop tard. Les dents du broyeur avaient pris l'ingénieur par le milieu du corps et l'avaient coupé en deux. Lorsqu'on parvint à dégager le cadavre, il fallut ramasser, un à un, les viscères épars, les intestins arrachés. C'était un spectacle épouvantable.

L'un des médecins de l'usine fut aussitôt appelé, mais ses soins étaient inutiles.

M. Jurbert, n'était âgé que de 25 ans. Il était entré il y a trois ans à l'usine Kuhlmann. Sa mort prématurée brise une carrière qui promettait d'être brillante.

ARMENTIÈRES

UN APPEL AUX TRAVAILLEURS

de l'industrie textile a été distribué, ce samedi, midi, aux ouvriers de la route d'Houplines. Cet écrit est lancé par les commissions syndicales collectivistes, c'est-à-dire, par les soins des Daudrumetz, Rivola, Sohier, Simon et Cie. On voit bien que les élections approchent. Ces citoyens tapageurs sentent le besoin de se distinguer et de jeter de la poudre aux yeux des ouvriers.

Un incident de travail s'est produit dans un atelier de la route d'Houplines. Ils y revionnent nos collectivistes. Nous tenons à mettre nos lecteurs au courant de la situation.

Voici les faits dans la plus stricte vérité : Par suite des ouvriers étrangers venant travailler en France, le long de la frontière, un genre de travail qui se faisait à Armentières à un prix très rémunérateur, se fait actuellement dans les ateliers limitrophes de la Belgique et hors d'Armentières à un prix inférieur de 8 à 10 centimes le mètre.

La conséquence est que les fabricants d'Armentières font des sacrifices pour pouvoir conserver ce travail, mais la concurrence achèvera son œuvre et il faudra abandonner ce travail. Actuellement le tiers des larges métiers sont arrêtés dans le centre d'Armentières.

Dans l'usine où s'est produit l'incident ce sont les ouvriers qui ont sollicité leur patron de leur donner deux métiers avec un apprenti afin de faire le travail à un prix inférieur et de pouvoir conserver ce travail.

Le patron qui avait intention de transporter ses larges métiers à son atelier de Comines, voulut bien accéder aux désirs de ses ouvriers.

Alors les ouvriers d'un seul atelier, ayant à leur tête des meneurs qui ne travaillent jamais, comme Rivola, Sohier, Simon et toute la bande collectiviste crurent faire bonne besogne d'aller à l'entrée de la fabrique en question insulter les ouvriers.

Une note très inexacte envoyée aux journaux devait faire de ces défenseurs de l'ouvrier des héros, et pour faire marcher l'affaire on affirma que ceux qui avaient accepté le travail étaient des belges, ce qui est faux. Celui qui avait commencé était précisément un Français, né en France, et Sohier le connaît bien.

Mais il fallait un tremplin pour les élections.

Le travail en question cessera complètement à Armentières, les patrons seront obligés de le faire exécuter ailleurs. Ce sera un bienfait des collectivistes ajouté à tous les autres.

Que leur importe de ruiner les fabricants et d'enlever le travail aux ouvriers ? Les meneurs triomphent ; ils ne voient rien au-delà.

Chemins de fer économiques. — La Compagnie des Chemins de fer économiques du Nord a l'honneur d'informer le public que les trains marqués C à l'horaire auront lieu les dimanche et lundi de Pâques.

Le parc des familles. — C'est jusqu'au 1er mai que le parc de la rue Sèche restera à la libre disposition des familles.

M. Dehosque-Boute, recevilliere pendant le mois d'avril des abonnements dont le taux ne paraît pas devoir s'élever au-delà de 10 francs par famille, pour toute la saison.

Le terrain roulant à courir jusqu'au 1er sera mis à profit d'ailleurs pour l'achèvement des travaux d'appropriation dont nous avons parlé et pour l'organisation de concerts d'été dont nous espérons pouvoir parler bientôt.

LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES. — Nous apprenons la mort de M. Victor Desplanques, ancien commissaire-priseur à Armentières, membre du Tiers-Ordre, trésorier du conseil de fabrique de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Armentières, et membre de la confrérie du Saint-Sacrement de la Chapelle-d'Armentières.

Né à Marcq-en-Barœul, M. Desplanques était entré dans sa cinquante-septième année le 23 février dernier.

Après avoir exercé longtemps les fonctions de Commissaire-priseur à Armentières, il s'était retiré, il y a trois ans, à la Chapelle-d'Armentières, néanmoins, chaque jour on le voyait venir en ville, pour assister à la messe à Notre-Dame et visiter ses pauvres. Depuis quelques jours M. Desplanques se sentait indisposé, mais rien ne faisait prévoir sa mort subite. Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs et présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

ERQUINGHEM-LYS. — Un cas de fécondité extraordinaire vient de se produire chez M. Watelle-Gruson, cultivateur, cadre du maire de la commune.

Une vache vient de mettre bas quatre veaux dont un mort-né et les trois autres bien vivants et ne demandant qu'à vivre longtemps.

L'étable reçoit de nombreuses visites.

Pour cause de dissolution de société
LIQUIDATION
des Bronzes, Garnitures de Cheminée, Objets d'Art, Appareils d'Eclairage, Chenets, etc.
FACQ-DURDAN ET FILS
Rue Esquermoise, 55, LILLE

DUNKERQUE

Marins russes à Dunkerque

Le 20 avril arrivera à Dunkerque le vapeur russe *Capella* avec 850 marins de même nationalité conduits par leurs officiers.

Ces marins russes partiront de Dunkerque par train spécial pour Toulon où ils formeront l'équipage d'un nouveau bâtiment de guerre de la nation alliée.

Défense mobile. — M. le mécanicien principal de 2e classe J. Chrétin, embarqué sur le *Chateaurenault*, où essais à Toulon, est désigné pour embarquer au choix, sur la défense mobile de Dunkerque, en remplacement de M. Touchais, qui a terminé la période réglementaire d'embarquement. M. Chrétin devra être rendu à cet effet à Dunkerque le 5 avril.

Concert au Parc. — Aujourd'hui, jour de Pâques, concert au Parc de la Marine par la musique communale à midi et demi.

Nous en avons déjà publié le programme.

Le Drame de Saint-Pol au tribunal. — Le nommé Alphonse Calonne, âgé de 22 ans, journalier, à Saint-Pol-sur-Mer, inculpé d'avoir, dans la nuit du 28 février dernier, porté un violent coup de couteau au nommé Albert Cornélys, lequel fut un moment en danger de mort, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Le gendarme Bord, Albert Cornélys, le docteur Ruyssen, la demoiselle Ségard et la dame Bewisme ont successivement apporté leur témoignage, défavorable au prévenu.

Malgré la très habile plaidoirie de Me Bouly de Lesdain, et après un réquisitoire serré de M. Massiet du Biest, ministère public, Alphonse Calonne a été condamné à dix-huit mois de prison.

Au moment où le dangereux individu montait en voiture cellulaire pour être reconduit à la maison d'arrêt, sa mère l'a embrassé et, en lui remettant une pièce de cinq francs, la pauvre femme s'est écriée : « Ne fa surtout pas en appel ». Le fait est que la chose n'a pas réussi à un autre malfaiteur dont la peine a été doublée par la Cour de Douai.

Accident. — Sigebert Marchand, 43 ans, sous-chef de manutention, demeurant 55, rue Neuve, s'est blessé au pied gauche en manipulant une caisse de liqueurs sous la halle aux marchandises.

Bélandre coulée. — Hier, à 6 heures du matin, une voie d'eau s'est déclarée dans le chaland *Messager*, de 200 tonnes, conduit par le marinier Louis Lestavel et a coulé dans la darse I.

Cette bélandre avait un chargement de charbon pour la Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord. Il y a assurance.

Un camion dans le canal. — L'accident s'est produit hier, vers 2 h. 1/2 du soir. Le véhicule chargé de 25 sacs de charbon est tombé à l'eau en face du temple réformé.

L'avant-train s'étant brisé, le cheval est heureusement resté sur le quai.

Mouvement du Port de Dunkerque

Entrées du 29 mars

Londres, V. ang. Cassel, 237, Martin, div. Morel.

Londres, Sl. ang. Opal, 71, Wickens, brai. Debaecker.

Brest, G. Den, 63, Mendal, sel de soude. Fayol.

Ayres, V. ang. Baroda, 2215, c. Davies, div. Debaecker.

Tocopilla, V. ang. Blanefield, 2182, Curtis, div. Godefroid, cons.

Havre, V. Douro, 1666. Hocquette, div. Hecquet.

Sorties du 28 mars

Mer du Nord, Sl. Friedlan, 40, Blanc, lest.

Liverpool, V. ang. Raglan, 648, Aschroft sucre, Debaecker.

Londres, V. suéd. Ferm, 278, Jansen, div. Morel.

Cherbourg, Sl. Cronstadt-Nancy, 49, Quentin, charbon, Fayol.

DOUAI

Le Congrès des délégués mineurs

Hier samedi, à 3 h. de l'après-midi, dans la grande salle de la *Taverne* a eu lieu un congrès des délégués mineurs pour discuter la question de la Convention d'Arras.

Vingt à vingt-cinq congressistes étaient présents, parmi lesquels le député Basly.

La réunion était absolument privée, aucun membre de la presse n'y assistait.

Le bureau était composé ainsi qu'il suit : Président, M. Basly ; assesseur, M. Godelet ; président du syndicat des mineurs de l'Escarpelle ; Menu, délégué d'Anzin ; secrétaire, M. Cordier, de Courrières.

Le Congrès a donné mission à M. Basly, d'intervenir auprès de M. le ministre des travaux publics, pour faire cesser les renvois non motivés qui se produisent dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Ensuite, quelques modifications ont été faites aux statuts de la Fédération des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Avant de se dissoudre, le Congrès a décidé que des délégués seront choisis pour assister à l'entrevue qui doit avoir lieu le 15 avril prochain à Arras, avec les délégués des Compagnies houillères.

VALENCIENNES

Arrestation. — La police a arrêté Jules Carpentier, 25 ans, batelier, inculpé d'avoir abandonné un bateau qu'il était chargé de conduire, après avoir dissipé les fonds que l'affréteur, M. Valiscote, lui avait remis.

Une fillette sous un camion. — Vendredi, vers 1 h. 1/2, de jeunes enfants jouaient au « tayot », sur le trottoir, rue Notre-Dame. A ce moment passe le camion de M. Dupas-Baelde, place d'Armes ; les chevaux allaient au pas, conduits par Charles Sauvage, 30 ans.

Jeanne Lebrun ne prit pas garde au véhicule ; ayant lancé d'un coup de fouet son « tayot » au milieu de la chaussée, elle courut après et se jeta sous la roue de derrière qui lui passa sur le corps.

Le conducteur arrêta ses chevaux.

La pauvre enfant fut relevée évanouie. M. le docteur Wacquez n'a constaté aucune fracture, mais il craint des lésions internes.

LES DANGERS DU PÉTROLE

Une Femme brûlée vive

A SAINT-VAAST-LA-HAUT

Un terrible accident dû à l'imprudence de la victime s'est produit à Saint-Waast-la-Haut, dans l'après-midi de vendredi.

Mme veuve Dehavez-Périer se trouvait chez son gendre, M. Albert Delecluse, dessinateur aux Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, pour soigner son petit-fils en l'absence des parents, le père étant au travail et la mère en courses à Valenciennes.

La malheureuse imagina de verser du pétrole sur le feu pour l'activer. Une explosion eut lieu aussitôt et les flammes se communiquèrent aux vêtements de Mme Dehavez, puis au lit de l'enfant.

Affolée, Mme Dehavez se précipita sur la rue, tenant son petit-fils dans ses bras et appelant au secours.

L'agent Hazard, qui passait à ce moment, fit coucher la pauvre femme sur le sol et avec deux voisins, MM. Paul Cousin et Joseph Calande, les flammes furent bientôt étouffées. Puis les trois hommes éteignirent le commencement d'incendie dans la maison.

Le petit Delecluze n'a point été brûlé ; mais l'état de sa grand'mère est très grave.

Les dégâts matériels ne sont pas importants.

FRESNES. — Nécrologie. — Une assistance nombreuse et recueillie conduisait hier à sa dernière demeure une vénérable religieuse, Sœur Sainte-Alexine, fille de l'Enfant-Jésus, décédée à l'âge de 71 ans.

Pendant plus de 45 ans, cette bonne Sœur passa toutes ses journées au milieu des plus petits enfants, à qui elle a appris à connaître et à aimer Dieu en même temps qu'elle leur enseignait les premiers éléments des connaissances humaines.

Combien d'hommes, qui occupent maintenant dans le monde de très honorables situations, ont eu Sœur Sainte-Alexine comme première institutrice.

La bonne sœur était bien humble et cependant elle ne parlait pas, sans une certaine fierté, de ses anciens élèves officiers, prêtres, etc.

Elle a passé en faisant le bien, et s'est entièrement dévouée à la tâche qui lui était échue, sans jamais désirer autre chose ; et elle, qui dans le monde, s'appelait *Emilie de Saint-Léger*, qui aurait pu, comme tant d'autres, se procurer toutes les jouissances, les honneurs et les plaisirs, a préféré passer sa vie dans les emplois les plus humbles. La liberté de se dévouer lui suffisait... Hélas ! que restera-t-il bientôt de cette liberté pour les religieuses et les chrétiennes de la France !

On gardera longtemps à Fresnes le souvenir reconnaissant de cette bonne Sœur, à qui, certainement, Dieu a ouvert le Ciel en lui disant : Ceque vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait.

RAISMES. — Vol de vélos. — L'enquête sur les vols aux ateliers Crombez se terminait quand une nouvelle affaire est venue la rouvrir. Le nommé D..., avait donné sa bicyclette à remettre à neuf.

Le travail était fait quand un ouvrier fit observer au directeur que toutes les pièces sortaient de l'établissement. On l'informa et l'on apprit que le vélo avait passé par différentes mains, mais on arriva à découvrir un ouvrier de la maison. Une nouvelle enquête est donc ouverte.

ANZIN. — Un noyé. — Il y a quinze jours, François Dugardin, 32 ans, mineur, coron des Douze, disparaissait.

Sa famille, laquelle fit faire des recherches. On apprit qu'un noyé avait été retiré au pont d'Aulnoye, près de Berlaimont. Un parent de Dugardin se rendit à Berlaimont, et le corps fut exh